



la Convention  
de la Baie-James  
et du Nord québécois

**Comité consultatif  
pour l'environnement  
de la Baie-James**

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ  
ᐅᐅᐅᐅ  
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Siège social :  
Mistissini

Secrétariat et correspondance générale :  
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James  
Direction régionale du Nord-du Québec  
150, boul René-Lévesque Est, 8<sup>e</sup> étage  
Boîte 97  
Québec (Québec) G1R 4Y1  
Téléphone : (418) 528-7354  
Télécopieur : (418) 646-0266

**COMPTE RENDU DE LA 107<sup>e</sup> RÉUNION  
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE-JAMES  
(ADOPTÉ)**

**DATE :** Le 13 janvier 1999

**ENDROIT :** Bureaux de l'Administration régionale crie (ARC)  
277, rue Duke  
Montréal (Québec)

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Luc Bouthillier, Québec (par téléphone)  
Yves Désilets, Canada  
Susanne Hilton, ARC (par téléphone)  
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente par intérim  
Claude Langlois, Canada, président  
Jacques Lefebvre, Québec  
Diom Romeo Saganash, ARC

Denis Bernatchez, secrétaire

**ÉTAIENT ABSENTS :** Willie Iserhoff, ARC  
Harm Sloterdijk, Canada

**INVITÉS :** René Dion, ARC  
Gilles Fournier, MRN 08  
Jean-François Gravel, Forêt-Québec  
André Paul, MRN 08  
Marc Plante, MRN 02  
Denise Tardif, Forêt-Québec



---

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président souhaite la bienvenue aux membres puis il ouvre la 107<sup>e</sup> réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes rendus des 105<sup>e</sup> et 106<sup>e</sup> réunions
3. Affaires découlant des dernières réunions
4. Dossier foresterie :
  - Plan de mise en œuvre réalisé par le groupe de travail
  - Consultation publique à Waswanipi
  - Explication données par le MRN sur les modifications suivantes :
    - PQAF aire commune 26-20, Barrette-Chapais, reçu le 23 oct. 1998
    - PQAF aire commune 87-04, Norbord, reçu le 10 déc. 1998
    - PQAF (modif. #4) aire commune 82-85C, Norbord, reçu le 2 nov. 1998
  - Personne-ressource pour l'analyse des plans d'aménagement forestier
5. Conservation Parks In Cree Territories
6. Varia :
  - Facture de l'INRS (10 000 \$)
  - Gestion du CCEBJ
7. Date et lieu de la prochaine réunion

2. **ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 105<sup>e</sup> ET 106<sup>e</sup> RÉUNIONS**

L'adoption des comptes rendus des 105<sup>e</sup> et 106<sup>e</sup> réunions est reportée à la prochaine réunion régulière du CCEBJ.

3. **AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIÈRES RÉUNIONS**

Le président fait le suivi de la 106<sup>e</sup> réunion à partir de la note de service du 27 novembre 1998.

4. **DOSSIER FORESTERIE**

**Plan de mise en œuvre réalisé par le groupe de travail**

Rappelons que le CCEBJ a formé un groupe de travail multidisciplinaire ayant pour mandat d'élaborer un plan de mise en œuvre des critères et indicateurs à intégrer aux prochains plans généraux d'aménagement forestier (PGAF). Le groupe de travail était formé de représentants du MRN, du MEF, du CCEBJ et d'un

représentant de l'industrie. L'esprit de collaboration qui régnait entre les participants au groupe de travail a été remarquable, ce qui a permis de faire progresser rapidement les travaux visant à identifier les indicateurs à retenir pour une intégration à court terme aux PGAF.

Le président invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le rapport qui a été produit par le groupe de travail. De ce tour de table, il ressort que les membres sont satisfaits du résultat et qu'ils acceptent la proposition du groupe de travail. Cependant, les membres conviennent qu'il faudra intégrer au rapport du CCEBJ un court texte explicatif portant sur les sujets suivants : donner une mise en contexte sur l'élaboration du plan de mise en œuvre par le groupe de travail, expliquer les raisons pour lesquelles le CCEBJ demande que le territoire de chasse familial devienne l'unité de référence pour l'exploitation forestière, justifier le besoin qu'une section spéciale du PGAF soit réservée au traitement des indicateurs du CCEBJ, présenter les suites à donner à cette première phase d'intégration des indicateurs et finalement, donner la liste des indicateurs retenus en y faisant les liens avec les objectifs, les buts et les critères qui les sous-tendent. Une fois que ce document sera préparé, le secrétaire le fera circuler afin d'obtenir les commentaires des membres.

Il faut considérer qu'il s'agit là de la première phase du travail à effectuer par les bénéficiaires de CAAF et que le CCEBJ devra, dès que possible, identifier les indicateurs qui seront intégrés à moyen et à long terme aux plans d'aménagement forestier. Le rapport du CCEBJ devra être envoyé rapidement au MRN si l'on tient à ce qu'il soit utilisé lors de la présentation que André Paul fera aux bénéficiaires de CAAF de sa région (08) le 28 janvier 1999. Les membres désignent Susanne Hilton pour représenter le CCEBJ à cette rencontre qui aura lieu à Rouyn.

#### Consultation publique à Waswanipi

---

Le 16 juin 1998, la communauté de Waswanipi, par l'intermédiaire de son chef John Kitchen, écrivait au CCEBJ afin de demander de l'aide pour la tenue d'audiences sur les PGAF qui seront bientôt déposés. Rappelons que Waswanipi est la communauté la plus touchée par l'exploitation forestière. Le 15 décembre 1998, le CCEBJ écrivait au Chef Kitchen pour l'informer que sa demande était à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

Les membres conviennent qu'il faut examiner la façon dont le CCEBJ répondra à la demande de Waswanipi. Il faut que le CCEBJ dispose des ressources lui permettant de tenir éventuellement de telles consultations publiques, si tel est le besoin de la communauté. Il faudra, en effet, préciser si le besoin de la communauté est effectivement de tenir des audiences publiques ou d'apporter un support technique visant à équilibrer le rapport de force avec les industriels forestiers. Romeo Saganash contactera le Chef Kitchen afin de clarifier les attentes de la communauté et la nature du service que le CCEBJ peut lui rendre. Il

est essentiel que le CCEBJ détienne cette information avant d'entreprendre une démarche d'aide à son égard.

Un membre est d'avis qu'il est important d'entrevoir la suite de la première phase des critères et indicateurs associés aux PGAF. En ce sens, il y aurait un intérêt à ce qu'une étude des besoins des Cris, associée à la foresterie, soit réalisée. Cette étude pourrait être réalisée par M<sup>me</sup> Carole Lévesque de l'INRS-culture et société. Il est important d'identifier les préoccupations des gens de Waswanipi, particulièrement celles des trappeurs et des jeunes. Les coûts de cette étude sont évalués à 40 000 \$. Waswanipi dispose d'une somme de 28 000 \$ qui pourrait déjà être affectée à ce projet. Il faudrait pouvoir trouver les 12 000 \$ qui manquent. Idéalement, il faudrait que les résultats de l'étude sortent avant le 31 mars 1999. Le président demande que le document qui fait état de cette recherche et des coûts associés, soit envoyé au CCEBJ afin qu'il soit examiné. Peu de temps après cette discussion, un membre dépose un document produit par l'INRS-culture et société portant sur « Les activités forestières en Eeyou Istchee » dont le titre est « Contribution à la mise en œuvre d'un modèle de gestion adaptative : l'évaluation des besoins et attentes de la population de Waswanipi ». En fait, les membres comprennent que ce document est précisément le devis du projet pour lequel une somme de 40 000 \$ est nécessaire. Les membres n'ont pas eu le temps d'examiner le document et de prendre une décision à ce sujet. Les membres conviennent qu'il faudra analyser cette demande avant de répondre au besoin formulé par le Chef Kitchen.

Explication données par le MRN sur des modifications apportées à des plans d'aménagement

• **PQAF aire commune 26-20, Barrette-Chapais, reçu le 23 oct. 1998**

Marc Plante informe les membres que la consultation du maître de trappe, pour cette modification, est en cours et qu'elle devrait être terminée bientôt.

Même si le CCEBJ a déjà reçu des informations relatives à cette modification de Barrette-Chapais, le MRN assure que le délai de 90 jours alloué au CCEBJ pour commenter la modification, ne commencera que lorsque l'information sera complète. Le CCEBJ recevra de nouveaux documents sur ce dossier. Le porte parole du MRN explique qu'il ne peut toutefois garantir qu'il y aura toujours un rapport de consultation du maître de trappe pour les dossiers soumis, mais qu'il expliquera les efforts qui ont été faits pour réaliser cette consultation.

Marc Plante ajoute que le ¾ de cette modification n'est pas sur le territoire conventionné. À cet égard, un membre demande que le MRN fournisse au CCEBJ une carte indiquant les limites de la partie sud du Territoire à laquelle il se réfère pour déterminer si le CCEBJ doit être consulté ou non. D'ici

quelques semaines, André Paul écrira au CCEBJ pour expliquer la façon dont le système de limites est appliqué présentement par la région 08.

- **PQAF aire commune 87-04, Norbord, reçu le 10 déc. 1998**

Gilles Fournier donne l'information sur la modification en se référant à la directive intérimaire du CCEBJ qui porte sur les informations à donner lorsqu'un plan d'aménagement forestier est soumis au CCEBJ.

La présente modification correspond à l'ajout d'une année complète (1999-2000) au PQAF. Il dépose le rapport de consultation des maîtres de trappe des secteurs touchés : John Gull (W-21), Jackie Gull (W-20). Il dépose également les documents intitulés « Entente entre Norbord et le Conseil de Bande de Waswanipi - Entente de services sur la garde du site du camp Goéland » et « Entente entre Norbord et le Conseil de Bande de Waswanipi - Entente de services sur l'Île Opawica ». Finalement, il dépose un document portant sur le « Processus de consultation entre Norbord Senneterre et les Cris de Waswanipi ».

Les secteurs touchés sont clairement identifiés sur la carte synthèse des interventions de récolte de Norbord. Les cartes disponibles sont à l'échelle 1: 20 000 et 1: 250 000.

Il ajoute que le CCEBJ a déjà reçu le rapport d'analyse sommaire et le rapport où l'on retrouve l'information relative aux volumes totaux de bois, les volumes annuels et les noms des bénéficiaires.

En ce qui a trait aux aspects fauniques, le plan a été accepté par le MEF. La lettre de Sylvie Baudet du MEF est datée du 10 décembre 1998.

- **PQAF (modif. #4) aire commune 82-85C, Norbord, reçu le 2 nov. 1998**

Gilles Fournier montre la carte des UTR, basée sur les aires de trappe, puis une autre carte où l'on voit les secteurs coupés (rouge) et les nouveaux secteurs ajoutés (vert). Le 11 décembre 1998, le CCEBJ a reçu le rapport de consultation du maître de trappe.

Il utilise par la suite un tableau intitulé « État des UTR, aire forestière 82-85C » où l'on peut voir notamment les superficies productives de quatre mètres et plus, en fonction des maîtres de trappe touchés. Il remet au secrétaire du CCEBJ le rapport d'analyse de Serge Phaneuf, responsable de l'unité de gestion, de même que les rapports d'analyse finaux qui correspondent plus ou moins à des listes de vérification des documents reliés à l'application de la procédure par le MRN.

Gilles Fournier ajoute que la modification au plan d'aménagement forestier a été élaborée conjointement avec le Conseil de Bande de Waswanipi. Le rapport de consultation montre que la Bande et le bénéficiaire ont travaillé ensemble en 1996 pour s'entendre sur la présente modification. En ce qui concerne les retombées économiques, des contrats de reboisement et d'éclaircie précommerciale ont été attribués à des autochtones.

Personne-ressource pour l'analyse des plans d'aménagement forestier

Le président rappelle aux représentants du MRN que, le 27 novembre 1998, le CCEBJ a rencontré M<sup>me</sup> Diane Gaudet, sous-ministre du MEF, afin d'aborder notamment, le besoin manifesté par le CCEBJ de disposer de ressources lui permettant d'être plus efficace dans les commentaires qu'il a à formuler sur les plans d'aménagement forestier. M<sup>me</sup> Gaudet a informé le CCEBJ qu'elle avait rencontré son collègue du MRN, Jean-Paul Beaulieu, et qu'il y avait une volonté de fournir au CCEBJ les ressources requises par cette activité formellement inscrite à la CBJNQ. Suite à ces rencontres, le CCEBJ veut maintenant savoir où on en est avec ces démarches. Le président ajoute que les ressources requises doivent permettre au CCEBJ de commenter tant les aspects biophysiques que socio-culturels et économiques des plans d'aménagement forestier. En ce sens, la personne-ressource ne doit pas être nécessairement un ingénieur forestier. D'une façon pratique, il pourrait s'agir de deux spécialistes à temps partagé avec des formations et des expériences permettant au CCEBJ de couvrir tant les aspects biophysiques que sociaux et économiques.

Jean-François Gravel confirme que les sous-ministres ont effectivement discuté de cette question. Il s'agit maintenant d'identifier les modalités reliées à ce prêt de ressource, ce qui pourrait prendre un certain temps encore. Un membre du CCEBJ croit que le MRN fait tout pour gagner du temps et retarder la prise de décision à ce sujet. Il invite M. Gravel à prendre une décision, affirmative ou négative quant au support à apporter au CCEBJ et à la communiquer d'ici vendredi le 22 janvier 1999. M. Gravel s'engage à respecter cet échéancier.

Un membre ajoute qu'il faut faire confiance au CCEBJ pour la gestion de ces ressources. Le besoin est là depuis fort longtemps et une décision doit être prise à très court terme. Il aurait même été préférable que la personne-ressource ait participé à la présente réunion afin de se familiariser avec les besoins du CCEBJ et les aspects de la CBJNQ qui doivent être pris en compte.

**5. CONSERVATION PARKS IN CREE TERRITORIES**

Ce point est reporté à la prochaine réunion régulière.

6. **VARIA :**

**Facture de l'INRS (10 000 \$).** Le secrétaire, suite à l'invitation du président, a demandé à l'INRS de l'information sur la facture de 10 000 \$ qui a été envoyée au CCEBJ relativement à un travail effectué sur les critères et indicateurs à intégrer aux prochains PGAF. Le CCEBJ attend le résultat de cette démarche avant d'aller plus loin dans l'acquittement de cette facture.

**Gestion du CCEBJ.** Ce point sera l'objet d'une réunion spéciale qui aura lieu le 11 février 1999.

7. **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à 9h00, le 11 février 1999, dans les bureaux de l'ARC, à Montréal. Il s'agit d'une réunion spéciale où le seul sujet à l'ordre du jour portera sur la gestion du CCEBJ.



**DENIS BERNATCHEZ**  
Secrétaire

99-06-02